





Signé électroniquement

GENDARMERIE NATIONALE				RAPPORT ADMINISTRATIF	
				PROCÈS-VERBAL D'AUDITION	
Code unité	Nmr P. V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
14625	01214	2022			1 / 3
Analyse et références					
Affaire					

Le mercredi 11 mai 2022 à 10 heures 00 minute.  
Nous soussigné Gendarme  
Assisté du Gendarme adjoint volontaire

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure  
Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

#### IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

#### COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

#### ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare : Je me présente à ce jour dans vos locaux afin d'y être entendu pour des faits d'OVNI.

« « Je me suis levé, ce jour, de notre maison principale pour descendre dans le garage avec une cuisinette d'été pour prendre mon petit déjeuner, et avant j'avais décidé de me passer un coup de gant de toilette au robinet extérieur qui était encore camouflé. Alors que j'ai hésité entre le robinet de la cuisinette je suis revenu à ma première idée de le faire à l'extérieur. J'ai regardé le robinet machinalement il était bien sûr encore fermé et toujours camouflé, je me suis donc tourné vers l'extérieur comme ça, c'est là que j'ai vu quelque chose en direction de la montagne du plantauren. Donc le ciel était bien étoilé et dégagé. Il faisait encore bien nuit, il devait être environ 5H00 voire 5H10 environ. Et donc à ce moment là quand je me suis retourné j'ai vu donc dans le ciel, incliné entre 0° et 45° environ une dizaine de points lumineux blanc de même intensité que les satellites. Par contre, ils étaient très visiblement espacés et ce qui m'a impressionné c'est que tout cet ensemble se déplaçait dans la direction SUD-NORD. Au niveau de la vitesse, il me semble environ que ça allait plus vite qu'un satellite ordinaire que l'on voit. Il me semble que à l'arrière des points il y en avait peut-être 1 qui était décalé, mais je n'ai pas la certitude. Ce que j'ai eu l'idée de faire, c'est que je l'ai suivi, depuis mon jardin je suis allé sur un terrain collé au jardin qui était orienté direction NORD, pour continuer à suivre et à regarder le phénomène. Ensuite, ce qu'il s'est passé, c'est que les premiers points de la série donc vers l'avant de la ligne de points lumineux, progressivement ils disparaissaient, mais je voyais les autres derrière qui diminuaient. Qui suivaient, mais qui disparaissaient 1 par 1. Après je me suis assis, j'étais étonné de ce que j'avais vu, je suis resté, et j'ai continué à regarder le ciel. Et j'ai vu un satellite, c'est pour cela que j'ai remarqué que l'ensemble des points lumineux semblaient plus rapides que le satellite. Je me suis relevé et j'ai marché un peu dans le jardin tout en étant perturbé. » »-----

**Question** : Quel jour avez-vous aperçu le phénomène que vous nous avez expliqué ?

**Réponse** : Aujourd'hui le 11 mai.-----

**Question** : Pendant combien de temps avez-vous observé le phénomène ?

**Réponse** : Peut-être entre 30 secondes, je pense 1 minute maximum. Ça a été très rapide -----

**Question** : Où étiez vous au moment du phénomène ?

**Réponse** : J'étais adossé à la porte de mon garage principal qui était ouvert, je ne voyais pas encore le sommet du plantauren car il faisait encore nuit noire mais je pouvais me baser à des arbres ----

**Question** : Quelle est votre adresse précise ?

**Réponse** : à VERNAJOUL----

**Question** : Quelles étaient les formes, les dimensions, les couleurs et les mouvements des points lumineux ?

**Réponse** : Les formes étaient rondes, comme un satellite, ça ressemblait à un satellite rond. Les dimensions visuellement ça ressemblait aussi aux satellites, de même pour la couleur les points étaient blanc, mais ce qui m'a troublé c'est qu'ils étaient très bas, et qu'ils étaient en nombre. Il n'y avait aucun feux de position ni rien, ça ne changeait pas d'intensité lumineuse, ni de grosseur et aucun bruit. L'intervalle entre les points entre eux n'a jamais changé pendant toute la durée du phénomène les points sont restés parfaitement alignés tout le long, et l'ensemble c'est toujours déplacé à une vitesse constante. Quand j'ai vu les points ce n'était pas une apparition, quand je les aient vu ils étaient déjà en train de se déplacer. Autour des points, je n'ai vu aucune autre forme ou ombre, je n'ai distingué par rapport aux feux aucune ombre. Je n'ai vu que les points.---

**Question** : Le phénomène faisait-il du bruit ?

**Réponse** : Non aucun bruit. Aucune odeur----

**La personne entendue**

**L'Officier de Police Judiciaire**

**Question** : Pouvez-vous indiquer les conditions météorologiques au moment de l'observation: présence de nuages (description), de vent (force), température (avec quelle précision), précipitations (neige légère, pluie battante) orage éventuel, etc... S'il y a une évolution des conditions météorologiques peu de temps avant, pendant ou peu de temps après l'observation, indiquez la ?

**Réponse** : Aucun nuage n'était présent. Il y avait un léger vent, il faisait pas très chaud à ce moment là. Je n'ai vu aucun changement que ce soit avant ou après le phénomène.----

**Question** : Avez-vous quelque chose d'autre à ajouter ?

**Réponse** : Non, j'étais juste perturbé pendant l'appel que j'ai fait à la gendarmerie . Je tiens à remercier l'accueil que j'ai eu dès le départ, à la gendarmerie j'ai été pris très au sérieux à la fois il y a eu de la compassion pour mon état psychique et après j'ai été très bien guidé par la suite, puisque on m'a orienté vers la brigade —

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

le 11 mai 2022 à 11 heures 10 minutes.

**La personne entendue**

**L'Officier de Police Judiciaire**



Signé électroniquement

GENDARMERIE NATIONALE

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14625	01214	2022	

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 1

Le vendredi 20 mai 2022 à 14 heures 20 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Assisté du Gendarme adjoint volontaire .

Vu les articles 16 à 19, 21 1° bis, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Penale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

### ENQUÊTE

Nous ajoutons les coordonnées GPS ci-dessous qui correspondent au à  
VERNAJOUL. Monsieur s'y trouvait lorsqu'il a aperçu le phénomène dans le ciel.

### CLÔTURE

Dont procès verbal fait et clos à le 20 mai 2022 à 14 heures 30 minutes.

**L'Officier de Police Judiciaire**

